



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# Comment mobiliser le dispositif européen " Lait et Fruits à l'école " sur mon territoire ?

Webinaire organisé par  
Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

 **INTERBIO**  
Nouvelle-Aquitaine

Engagés au service des acteurs de la Bio



 **Interfel**  
NOUVELLE AQUITAINE

# DEROULE DE L'ATELIER

**1/ Présentation du dispositif**

**2/ Témoignages d'une collectivité utilisant le dispositif : Mont-de-Marsan Agglomération (40)**

**3/ Questions des participants**



## PRÉSENTATION : Principe et objectifs

Le **programme Lait & Fruits à l'école** est une aide européenne octroyée trimestriellement aux établissements scolaires (de la maternelle au lycée) qui mettent en place des distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves.



L'objectif est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains (consommation de **fruits et légumes**, de **lait et de produits laitiers**, lutte contre l'obésité), et faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles, en particulier sous signe de qualité (SIQO : Sous signes d'identification de la qualité et de l'origine).

En parallèle, il permet de limiter le surcoût des produits SIQO servis le midi.



# PRÉSENTATION : Les étapes de l'aide

Le programme se divise en trois étapes distinctes :

1

## DEMANDE D'AGRÉMENT

- **Obligatoire** pour être éligible à l'aide
- 1 par année scolaire
- Doit être faite avant une date limite identifiée par FAM

2

## DISTRIBUTIONS

- 3 périodes de distribution : Août à Décembre(1) – Janvier à Avril(2) – Avril à Juillet(3)
- 7 forfaits disponibles
- Nombre de distributions plafonné au nombre de jours de classe sur la période

3

## DEMANDE DE PAIEMENT

- Jusqu'à 3 par année scolaire
- À déposer dans les trois mois suivant la fin de la période de distribution



# Les déclinaisons

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
<p><b>MATIN</b> À l'arrivée des élèves</p>	<p><b>Uniquement les élèves :</b> → Des établissements secondaires d'Outremer → Des collèges REP/REP+ de métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Fruits</b> et <b>légumes</b> frais,</li> <li>✓ <b>Lait</b> liquide nature,</li> <li>✓ <b>Yaourts, fromages blancs</b> et <b>petits suisses</b> naturels</li> <li>✓ <b>Fromage</b></li> </ul> <p>Conventionnel ou SIQO (Bio, AOC, AOP, IGP, LR)</p>
<p><b>MIDI</b> Durant le déjeuner</p>	<p><b>Tous les élèves de la maternelle à la terminale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Fruits</b> et <b>légumes</b> frais <b>BIO</b> et <b>SIQO</b>,</li> <li>✓ <b>Lait</b> liquide nature <b>BIO</b>,</li> <li>✓ <b>Yaourts BIO, fromages blancs</b> et <b>petits suisses</b> naturels <b>BIO</b></li> <li>✓ <b>Fromage</b> <b>BIO</b> et <b>SIQO</b></li> </ul> <p>Uniquement les produits Bio, AOC, AOP, IGP, LR</p>
<p><b>GOÛTER</b> À la fin du temps scolaire</p>	<p><b>Tous les élèves de la maternelle à la terminale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Fruits</b> et <b>légumes</b> frais,</li> <li>✓ <b>Lait</b> liquide nature,</li> <li>✓ <b>Yaourts, fromages blancs</b> et <b>petits suisses</b> naturels</li> <li>✓ <b>Fromage</b></li> </ul> <p>Conventionnel ou SIQO (Bio, AOC, AOP, IGP, LR)</p>



# Les produits éligibles : Les SIQO

## Les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine ou SIQO

Les SIQO certifient l'exigence et le savoir-faire des producteurs. Ils garantissent aux consommateurs des produits de qualité, répondant à des conditions précises, et régulièrement contrôlés.

Ces signes peuvent reconnaître une qualité liée à :

- L'environnement, pour la certification Agriculture Biologique
- L'origine, pour les IGP, AOC, AOP
- Une recette traditionnelle, pour les STG
- Des caractéristiques spécifiques supérieures, pour le Label Rouge



*Pour plus d'informations :*

- [La carte des SIQO de Nouvelle-Aquitaine ici !](#) (actualisation : juin 2023)
- [La plaquette informative ici !](#)
- [Le site de l'Institut National des Appellations et de l'Origine \(INAO\) ici !](#)



## Les produits éligibles : quelles familles ?

Les produits éligibles à l'aide du programme « Laits et Fruits à l'école » doivent :

- Faire partie de la famille des **fruits et légumes** frais ou des **produits laitiers**
- Correspondre aux attentes d'un des sept forfaits
- Être porteurs, selon la déclinaison choisie, d'un SIQO
- **Être distribués par un fournisseur référencé par France Agrimer**

Les forfaits pour l'année scolaire 23-24 étaient :

1

Légumes frais

2

Fruits frais

3

Fruits prédécoupés et emballés

5

Lait liquide

6

Yaourt nature

7

Fromage blanc et petit-suisse nature

8

Autres fromages *(fromages de vache, chèvre ou brebis)*



# Les fruits & légumes

- Toutes les variétés de fruits et de légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés – 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> gamme)
- **Non éligibles** : *Les pommes de terres et autres féculents, les légumineuses, les fruits à coques*
- Distribués en l'état  
ou Transformés sur place (cuits, découpés, pressés sous forme de purée ou de jus)  
*à condition qu'aucun sucre, matière grasse, sel ou édulcorant n'ait été ajouté dans le processus d'élaboration de ces produits*
- **Les produits doivent être distribués nature**

## Pour les fruits :

- Frais (entiers ou coupés) → OK
- Transformés sur place (ex: purées de fruits) → OK si mention « purée de fruit fait maison » sur menu
- /!\ Les fruits ne doivent pas être servis face à un autre choix de dessert sucré (ex: beignet VS pomme)

## Pour les légumes :

- Crudités sans sauce + assaisonnement à côté → OK
- **Crudités type « Salade coleslaw » → NON**
- Légumes plat chaud → OK uniquement si vapeur



## Les produits laitiers

Issus de lait de vache, de brebis, de chèvre ou d'un mélange des ces laits, sous forme de :

- Lait liquide nature
- Yaourt nature
- Fromage
- Fromage blanc ou petit-suisse nature

**Distribués et consommés en l'état**

*Sans ajout de sucre, matière grasse, sel ou d'édulcorant*

**Les produits doivent être distribués nature.**

Ex: Yaourt nature bio + buchettes de sucre à côté → OK

**Yaourt nature sucré ou aux fruits → NON**

- Le fromage peut être à la coupe ou en portion.
- *Ne sont pas éligibles : Les fromages avec ajout (type ail et fines herbes), le lait dé lactosé, les laits fermentés.*



## La demande d'agrément (= porte d'entrée du dispositif)

→ La demande d'agrément se fait tous les ans, en ligne via le e-service

→ [Cliquez ici pour accéder au site de France Agrimer !](#)

AVANT la demande d'agrément  
→ **Obtenir un numéro de télé-usager**

→ **Quand effectuer sa demande d'agrément ?**

Périodes de dépôt de la demande d'agrément conforme	Durée de l'agrément
Entre le 16/05/2023 et le 30/11/2023	Toute l'année scolaire 2023/2024
Entre le 01/12/2023 et le 15/03/2024	A partir du 01/01/2024, soit les périodes 2 et 3 de l'année scolaire 2023/2024
Entre le 16/03/2024 et le 15/05/2024	A partir du 16/04/2024, soit la période 3 de l'année scolaire 2023/2024



# La vérification du référencement des fournisseurs

Pour toucher l'aide, les produits doivent être achetés auprès d'un **fournisseur référencé**.

Le fournisseur vous transmettra à chaque fin de période un récapitulatif conforme (voir modèle [ici](#) ou en annexe).



## Lait & Fruits à l'école

### ■ RECHERCHE DE FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS POUR LE PROGRAMME "LAIT & FRUITS À L'ÉCOLE"

**Le moteur de recherche ci-dessous est mis à disposition afin de consulter les fournisseurs actuellement référencés par FranceAgriMer pour le programme Lait et Fruits à l'école.**

La décision INTV-MCQ-2020-12 du 03 avril 2020 modificative de la décision INTV-MCQ-2019-16 du 13 juin 2019 de la Directrice Générale de FranceAgriMer précise " Chaque demandeur d'aide devra également choisir ses fournisseurs parmi les fournisseurs référencés (cf. 2.1.5.).Le demandeur d'aide organise une mise en concurrence (marché public ou présentation de plusieurs devis) pour sélectionner son ou ses fournisseurs et leur impose le référencement auprès de FranceAgriMer.

*Veillez saisir vos éléments de recherche et cliquer sur [Rechercher]. La saisie d'au moins un champ est obligatoire.*

Type fournisseur	<input type="text" value="Tous"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN/SIRET	<input type="text"/>
Département	<input type="text" value="Tous"/>	Commune	<input type="text"/>		

Réinitialiser

Rechercher

- Vous cherchez un fournisseur référencé ?  
[Cliquez ici pour accéder au moteur de recherche FranceAgriMer](#)
- Vous voulez que votre fournisseur se référence : envoyez lui le lien vers le référencement en ligne : [Cliquez ici pour y accéder !](#)



# Les distributions : l'organisation



Organiser les distributions

→ **Pour Qui ?** Les élèves de la maternelle à la terminale.

→ **Quand distribuer ?**

- A l'arrivée le matin pour les collègues REP/REP+
- Pendant le repas du midi, les jours de classe.
- L'après-midi, à la fin des temps scolaires.

→ **À quelle fréquence ?**

Le nombre de distributions par type de produit est laissé libre (pas de minimum) mais est plafonné au nombre de jours de classe sur la période.

*Ex : Pour la première période 22-23 (septembre-décembre), il était possible de réaliser jusqu'à 79 distributions de Fruits & Légumes et autant de distributions pour les Produits Laitiers.*

→ **Quels produits distribuer ?**

- Le midi : Uniquement des produits sous SIQO (AB, AOC, AOP, IGP, STG, LR).
- Le matin ou au goûter : Des produits sous SIQO ou conventionnels sans mention.





Organiser les distributions

## Les distributions : l'organisation

### → Les portions recommandées

Les portions de produits distribués devront être au moins égales aux portions ci-contre **pour obtenir le taux plein** de l'aide financière.

Forfaits / catégories de produits	N°	Portion*
Légumes (achetés frais) dont <b>melon</b>	1	100 g
Fruits (achetés frais)	2	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	100 g
Lait liquide nature	5	125 ml
Yaourts nature	6	125 g
Fromages blancs ou petits-suisseurs nature	7	60 g
Autres fromages	8	30 g

*\*Les grammage des portions ont été établis selon les portions recommandées par les autorités de santé. Les produits ne respectant pas ce grammage sont aussi éligibles et doivent figurer sur le récapitulatif.*

## Les distributions : la preuve

- Pour les distributions du **goûter** : Les distributions doivent être notées dans un relevé de distribution (disponible ici)
- Pour le **midi**, les **produits éligibles doivent être identifiés sur les menus avec la mention obligatoire**. Si le produit n'est pas identifié, il ne sera pas comptabilisé.

### Les identifications possibles sont :

- Les logos officiels du programme (disponibles ici !)
- Une mention sous le produit « Aide UE à destination des écoles »
- Une astérisque ramenant à la légende « Aide UE à destination des écoles »
- Attention, ne pas écrire à la main !

**Attention ! Il ne faut pas utiliser le logo FranceAgriMer !**



**Prouver la mise en place des distributions**



# Les distributions : l'information



**Programme  
de l'Union  
européenne  
à destination des  
écoles**

Notre établissement scolaire participe au programme de l'Union européenne à destination des écoles, mis en œuvre avec le soutien financier de l'Union européenne.



**Informers le public**

→ Une affiche A3 doit être placée à l'entrée de l'établissement afin d'informer les élèves et leurs parents de la participation de l'établissement au programme.

Plusieurs modèles d'affiches sont disponibles [ici](#), et sur le site FranceAgriMer.

Education à l'alimentation : il n'y a plus de mesure éducative obligatoire à mettre en place, ce qui est prévu dans les programmes est jugé suffisant.



## La demande de paiement (en fin de période)

**Le montant de l'aide demandée doit être au minimum de 400 €.**

La demande se fait à l'aide d'un formulaire commun quels que soient les types de produits distribués (fruits, légumes, lait et produits laitiers).

**La demande d'aide se compose :**

- ✓ D'un *formulaire* à remplir en ligne (nombre d'élèves bénéficiaires réel, nombre de distributions de chaque forfait, ...)
- ✓ Des *menus* de la période portant la mention « Aide UE à destination des écoles » si déclinaison du midi choisie, et des relevés de distribution si déclinaison matin/goûter choisie
- ✓ Des *récapitulatifs* de livraison des fournisseurs

Veiller à **respecter les dates de dépôt** de la demande pour la période souhaiter pour ne pas risquer de perdre une partie de la subvention !

→ **Le paiement de l'aide** : il est effectué par France Agrimer dans les 3 mois suivant la demande de paiement (sur le RIB indiqué lors de l'inscription).



## La demande de paiement

### → Comment connaître le montant de l'aide ?

Le calcul de l'aide prend en compte :

- Le nombre de distributions effectuées (ex: 15 distributions de pommes bio)
- Le montant du forfait correspondant
- Le nombre d'élèves bénéficiaires → **Ne pas surévaluer, faire une moyenne réelle**
- La portion moyenne distribuée → **Ne pas surévaluer**

*Si la portion moyenne distribuée est inférieure à celle recommandée, vous pouvez la modifier dans la demande de paiement. Le montant de l'aide sera alors calculé avec un taux réduit.*

*Si la portion moyenne distribuée est supérieure à celle recommandée, le montant de l'aide ne sera pas supérieur, les portions étant plafonnées.*



## Forfaits METROPOLE 2023/2024 PERIODE 2

Pour le détail du calcul des forfaits, se référer à l'Annexe 2 de la décision du directeur général de FranceAgriMer INTV-MCQ-2022-21 du 16 mars 2022 modifiée.

Le taux d'aide de l'UE est de 100% du montant des forfaits indiqués.

### → Les montants des forfaits

Ils sont évolutifs, actualisés à chaque début de période et disponibles sur le site FranceAgriMer.

[Disponibles ici !](#)

Tableau en € HT par kilogramme ou litre

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	Forfaits MATIN & GOUTER		Forfaits MIDI	
		Produits HORS SIQO (conventionnels)	Produits SIQO BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge	Produits HORS SIQO (conventionnels)	Produits SIQO BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge
<b>FRUITS &amp; LEGUMES FRAIS</b>					
1	Légume frais	2,67 €/kg	3,38 €/kg	NON ELIGIBLE	1,12 €/kg
2	Fruit frais	2,45 €/kg	3,30 €/kg	NON ELIGIBLE	1,26 €/kg
3	Fruit frais découpé et emballé	6,98 €/kg	8,91 €/kg	NON ELIGIBLE	2,34€/kg
<b>LAIT ET PRODUITS LAITIERS</b>					
5	Lait liquide nature	0,99 €/kg	1,40 €/kg	NON ELIGIBLE	1,40 €/kg
6	Yaourt nature	1,98 €/kg	3,31 €/kg	NON ELIGIBLE	1,33 €/kg
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	3,03 €/kg	5,20 €/kg	NON ELIGIBLE	2,18 €/kg
8	Autres fromages	10,01 €/kg	16,76 €/kg	NON ELIGIBLE	6,75 €/kg

Tableau en € HT par portion

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	MATIN & GOUTER Produits HORS SIQO	MATIN & GOUTER Produits SIQO	MIDI Produits HORS SIQO	MIDI Produits SIQO	Portions recommandées
1	Légume frais	0,27 €	0,34 €	Non Eligible	0,11 €	100 g
2	Fruit frais	0,25 €	0,33 €	Non Eligible	0,13 €	100 g
3	Fruit frais découpé et emballé	0,70 €	0,89 €	Non Eligible	0,23 €	100 g
5	Lait liquide nature	0,12 €	0,18 €	Non Eligible	0,18 €	125 ml
6	Yaourt nature	0,25 €	0,41 €	Non Eligible	0,17 €	125 g
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	0,18 €	0,31 €	Non Eligible	0,13 €	60 g
8	Autres fromages	0,30 €	0,50 €	Non Eligible	0,20 €	30 g

Ce tableau est à titre informatif, le calcul de l'aide sera effectué avec les montants forfaitaires en €/kg indiqués dans le premier tableau.

# Calculer le montant de l'aide

## Le simulateur d'aide

Vous voulez connaître le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre ?

Utilisez le simulateur de calcul [disponible ici !](#)

Année scolaire : 2022/2023

### Simulateur pour le calcul du montant de l'aide Déclinaison MIDI Lait & Fruits à l'école

Tableau pour tous les demandeurs d'aide de France Métropolitaine

Période :

Zone de vacances scolaires :

Nombre d'élèves bénéficiaires :

Nombre de distributions maximum :  *Si distributions de fruits et légumes*

Nombre de distributions maximum :  *Si distributions de lait et produits laitiers*

Veuillez remplir l'ensemble des champs encadrés en rouge pour connaître le montant d'aide potentielle.

Nouveauté : vous pouvez déclarer une portion moyenne inférieure à la portion recommandée.

Fruits/légumes	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle
	1	Légume frais	0,1	10	0,18	1 062,00
	2	Fruits frais	0,1	20	0,14	1 692,00
	3	Fruit frais découpé et emballé	0,1	0	0,27	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>30</b>		<b>2 754,00</b>	

Lait/produits laitiers	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle
	5	Lait liquide nature	0,125	0	0,15	0,00
	6	Yaourt nature	0,125	10	0,14	862,50
	7	Fromages blancs / petits suisses	0,06	10	0,12	694,80
	8	Autres fromages	0,03	20	0,18	2 185,20
<b>TOTAL</b>			<b>40</b>		<b>3 742,50</b>	

**Montant total de l'aide potentielle : 6 496,50 €**



# Calculer le montant de l'aide

*Par exemple, le midi :*

**Distribution de fruits bio** : le montant d'aide est de 1,26 € par kg (à comparer au prix d'achat pour voir le taux d'aide)

20 distributions de 100g (0,100kg) de Fruits BIO (forfait à 1,26€/kg) à 400 élèves pendant la période 2  
Le montant de l'aide potentielle est de :  $20 \text{ distributions} \times 0,100\text{kg} \times 1,26\text{€/kg} \times 400 \text{ élèves} = \underline{1008 \text{ €}}$   
**OK, le seuil de 400€ de demande d'aide minimale est dépassé.**

Attention, le récapitulatif des livraisons doit faire apparaître au minimum 800kg de Fruits BIO commandés sur la période

$20 \text{ distributions} \times 0,100\text{kg} \times 400 \text{ élèves} = \underline{800 \text{ kg}}$

**Si on prend le même exemple avec 150 élèves, le montant d'aide sera de 378 €. Cette demande ne sera valable que si d'autres forfaits sont proposés sur la période afin d'atteindre les 400 € minimum.**



# Calculer le montant de l'aide

*Par exemple, le midi :*

**Distribution de fromages AOP** : le montant d'aide est de 6,75 € par kg

20 distributions de 30g (0,03kg) de fromage AOP (forfait à 6,75/kg) à 200 élèves pendant la période 2

Le montant de l'aide potentielle est de :  $20 \text{ distributions} \times 0,03 \text{ kg} \times 6,75\text{€/kg} \times 200 \text{ élèves} = \underline{\underline{810 \text{ €}}}$

Attention, le récapitulatif des livraisons doit faire apparaître au minimum 120kg de fromages AOP commandés sur la période

$20 \text{ distributions} \times 0,030\text{kg} \times 200 \text{ élèves} = \underline{\underline{120\text{kg}}}$

**Cas pratique** : en reprenant le total des bons de livraisons, la commune réalise que seul 100 kg de fromage ont été commandés. Pourtant le nombre de 200 bénéficiaires est bien une moyenne réelle. Il est possible que certains élèves n'aient pas consommé de fromage, ce qui fait baisser la moyenne.

Il y a eu une consommation de fromage inférieure à 30g, plutôt de l'ordre de 25g par personne.

La commune peut modifier la portion de fromage dans le formulaire : mettre 25g au lieu de 30g.

Le montant de l'aide potentielle est de 675 € (données approximatives)



# Témoignage de collectivité :

## Mont de Marsan Agglomération

*Nikita LOISON, diététicienne*



## Témoignage de Mont de Marsan Agglomération

- ✓ Cuisine Centrale de Mont-de-Marsan Agglomération
- ✓ 4000 repas en liaison froide dont 3200 repas scolaires (maternel/primaire)
- ✓ 27 établissements scolaires desservis sur 11 communes (les 7 autres communes de l'agglomération sont en régie directe)
- ✓ Première souscription en 2012 avec le programme "un fruit à la récré"
- ✓ Inscription sur les 3 périodes chaque année
- ✓ Déclinaison du midi (produits SIQO)
- ✓ Produits distribués : "Fruits et légumes" (principalement des fruits)



## Témoignage de Mont de Marsan Agglomération

- ✓ Comment motiver les élus sur cette candidature au programme?
- ✓ Quelle méthode adopter avec les fournisseurs?
- ✓ Quels sont les points forts du dispositif et les points de vigilance ?



# Place aux questions !



# Merci de votre attention



# Vos interlocuteurs opérationnels :



[programme-lfe@franceagrimer.fr](mailto:programme-lfe@franceagrimer.fr)  
(questions générales sur le programme)

[e-lfe@franceagrimer.fr](mailto:e-lfe@franceagrimer.fr)  
(questions sur les formulaires, les demandes d'agrément, de paiement, et de référencement des fournisseurs)

## Pour toute autre question, vos interlocuteurs en région :



# Slides Annexes



## Astuces :

- Commencer par 1 ou 2 distributions par semaine (ex: fruits ou yaourts), par exemple le lundi (et s'il y a un surplus de produits, le passer le mardi sans mentionner l'aide sur le menu)
  - Eviter les distributions le mercredi (si nombre d'élèves moins important)
  - Ne pas proposer un yaourt nature bio éligible le même jour qu'un fromage bio éligible, car c'est le forfait le + faible qui est choisi dans ce cas. En revanche, on peut proposer un fromage bio ET un fruit bio (familles différentes).
  - Avoir un tableau de suivi des commandes et le remplir au fil de l'eau
  - Si le récapitulatif du fournisseur n'est pas clair, faire son propre tableau et le faire signer par le fournisseur
  - Ne pas hésiter à poser des questions à France Agrimer
- Ne pas se décourager la première année, les efforts payent la deuxième année
- Travailler en équipe : gestionnaire / cuisinier



# Annexe 1

## Modèle de récapitulatif fournisseur

*Ce modèle de récapitulatif fournisseur est donné à titre d'exemple. Les fournisseurs des demandeurs d'aide doivent compléter ce document et y apposer leur cachet ou fournir un récapitulatif similaire sur papier à en-tête et/ou avec leur cachet. Les données complétées en gris clair sont des exemples.*

*Un récapitulatif de ce type doit impérativement être joint à la demande d'aide, les B/L et factures ne sont pas pris en compte.*

Identité du fournisseur (*Raison sociale, adresse, n° SIRET*) : Cachet commercial du fournisseur ou papier à entête

Destinataire de livraison (*le nom du destinataire de livraison doit correspondre à celui du demandeur d'aide qui apparaît sur la demande d'aide ou à celui des établissements scolaires bénéficiaires*)

<b>Dénomination de vente du produit livré</b>	<b>Nature du produit</b> : BIO, AOP, AOC, IGP, LABEL ROUGE ou CONVENTIONNEL <sup>1</sup>	<b>N° Forfait</b>	<b>Date livraison</b>	<b>Référence du bordereau de livraison</b>	<b>Quantité livrée</b>	<b>Unité kg ou litres</b>
<i>Exemple : pommes</i>	BIO	2	10/09/2021	24658254789	10	kg
<i>Exemple : bananes</i>	BIO	2	12/09/2021	24658254796	8.5	kg
<b>Sous totaux par forfait</b>		2			18.5	kg

Cachet commercial du fournisseur :

- Un papier à en-tête ou un cachet commercial
- Le destinataire de livraison
- La dénomination des produits avec mention de la qualité
- Les dates de livraison
- La référence des bons de livraison ou de la facture
- La quantité en kilo (kg) et les sous-totaux par forfait

Fournisseur X  
Adresse du siège social

Etablissement Y

période : 03 janvier-15 avril 2022

Dénomination de vente du produit livré	Qualité du produit (BIO, ADP, ADC, VGP, STG, label rouge)	N° Forfait	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Clémentine	Bio	2	05/01/2022	20610	6	kg
Clémentine	Bio	2	07/01/2022	20611	54	kg
Banane Cavendish	Bio	2	11/01/2022	20612	55,5	kg
Orange Naveline	Bio	2	11/01/2022	20612	40	kg
Banane Cavendish	Bio	2	18/01/2022	21094	18,5	kg
Banane Cavendish	Bio	2	21/01/2022	21362	37	kg
Orange	Bio	2	21/01/2022	21362	20	kg
Mandarine	Bio	2	26/01/2022	21363	60	kg
Orange	Bio	2	30/03/2022	23378	50	kg
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>341</b>	<b>kg</b>
Ananas	Bio	3	19/01/2022	21095	48	kg
Ananas	Bio	3	02/02/2022	21558	36	kg
Ananas	Bio	3	02/03/2022	22259	12	kg
Ananas	Bio	3	04/03/2022	22259	96	kg
Ananas	Bio	3	16/03/2022	22814	72	kg
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>264</b>	<b>kg</b>

 Cachet / Tampon



Année scolaire 2020/2021

## Relevé de distribution pour la Déclinaison Matinale ou la Déclinaison Goûter

Déclinaison matinale       Déclinaison goûter

Période de distribution :

Nom de l'établissement scolaire :

N° UAI ou de SIRET de l'établissement :

Nombre d'élèves bénéficiaires dans l'établissement :

Précision sur le groupe d'élèves bénéficiaires (classes etc.) :

N° de la semaine	Date de distribution	Produit(s) distribué(s)	Commentaires

Exemple d'un petit établissement (100 convives). Période janvier-avril : 12 semaines.

Exemple : 1 distribution de fruits bio par semaine, 1 distribution de fromages AOP par semaine → insuffisant

Année scolaire : 2023/2024

### Simulateur pour le calcul du montant de l'aide Déclinaison MIDI Lait & Fruits à l'école

Tableau pour tous les demandeurs d'aide de France Métropolitaine

Période : 2023-2

Zone de vacances scolaires : A

Nombre d'élèves bénéficiaires : 100

Veuillez remplir l'ensemble des champs encadrés en rouge pour connaître le montant d'aide potentielle

Nouveauté : vous pouvez déclarer une portion moyenne inférieure à la portion recommandée.

Nombre de distributions maximum : 71 *Si distributions de fruits et légumes*

Fruits/légumes	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle (€)
	1	Légume frais	0,1		0,11	
	2	Fruits frais	0,1	12	0,13	151,20
	3	Fruit frais découpé et emballé	0,1		0,23	
TOTAL			12		151,20	

Nombre de distributions maximum : 71 *Si distributions de lait et produits laitiers*

Lait/produits laitiers	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion	Montant aide potentiell
	5	Lait liquide nature	0,125		0,18	
	6	Yaourt nature	0,125		0,17	
	7	Fromages blancs / petits suisses	0,06		0,13	
	8	Autres fromages	0,03	12	0,20	243,00
TOTAL			12		243,00	

Montant total de l'aide potentielle

394,20 €

Le montant total de l'aide est inférieur à 400 €. Vous ne pouvez pas déposer une demande de paiement.

Exemple d'un petit établissement (200 convives). Période janvier-avril : 12 semaines.

Exemple : 1 distribution de fruits bio par semaine, 1 distribution de fromages AOP par semaine → OK

Année scolaire : 2023/2024

### Simulateur pour le calcul du montant de l'aide Déclinaison MIDI Lait & Fruits à l'école

Tableau pour **tous les demandeurs d'aide** de France Métropolitaine

Période :

Zone de vacances scolaires:

Nombre d'élèves bénéficiaires :

Nombre de distributions maximum :  *Si distributions de fruits et légumes*

Nombre de distributions maximum :  *Si distributions de lait et produits laitiers*

Veuillez remplir l'ensemble des champs encadrés en rouge pour connaître le montant d'aide potentielle

Nouveauté : vous pouvez déclarer une portion moyenne inférieure à la portion recommandée.

Fruits/légumes	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle (I)
	1	Légume frais	0,1		0,11	
	2	Fruits frais	0,1	12	0,13	302,40
	3	Fruit frais découpé et emballé	0,1		0,23	
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>		<b>302,40</b>	

Lait/produits laitiers	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion	Montant aide potentiell
	5	Lait liquide nature	0,125		0,18	
	6	Yaourt nature	0,125		0,17	
	7	Fromages blancs / petits suisisses	0,06		0,13	
	8	Autres fromages	0,03	12	0,20	486,00
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>		<b>486,00</b>	

Montant total de l'aide potentielle

788,40 €

Exemple d'un établissement (300 convives). Période mai-juin : 6 semaines (semaine ascension non comptée, arrêt 14/06).  
 Exemple : 1 distribution de fruits bio par semaine, 1 distribution de fromages AOP par semaine → OK

Année scolaire : 2023/2024

### Simulateur pour le calcul du montant de l'aide Déclinaison MIDI Lait & Fruits à l'école

Tableau pour tous les demandeurs d'aide de France Métropolitaine

Période : 2023-2

Zone de vacances scolaires: A

Nombre d'élèves bénéficiaires : 300

**Veillez remplir l'ensemble des champs encadrés en rouge pour connaître le montant d'aide potentielle.**  
**Nouveauté : vous pouvez déclarer une portion moyenne inférieure à la portion recommandée.**

Nombre de distributions maximum : 71 *Si distributions de fruits et légumes*

Nombre de distributions maximum : 71 *Si distributions de lait et produits laitiers*

Fruits/légumes	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion (€/portion)	Montant aide potentielle (€)
	1	Légume frais	0,1		0,11	
	2	Fruits frais	0,1	6	0,13	226,80
	3	Fruit frais découpé et emballé	0,1		0,23	
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>		<b>226,80</b>	

Lait/produits laitiers	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion	Montant aide potentiell
	5	Lait liquide nature	0,125		0,18	
	6	Yaourt nature	0,125		0,17	
	7	Fromages blancs / petits suisses	0,06		0,13	
	8	Autres fromages	0,03	6	0,20	364,50
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>		<b>364,50</b>	

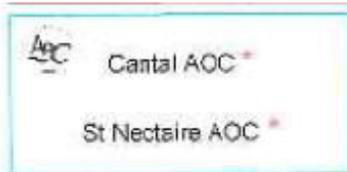
Montant total de l'aide potentielle

591,30 €

# Distributions

## Comptabiliser les distributions

Si des produits de mêmes forfaits sont distribués au même moment = 1 distribution



→ Une distribution de fromages (forfait 8)



→ Une distribution de fruit (forfait 2)

Si des produits de forfaits différents sont distribués en même temps  
= 1 distribution en forfait le plus faible

fromage AOP \*, yaourt nature BIO \* (D)



Une distribution de yaourt nature (forfait 6)

Si dénomination du produit absente = 1 distribution



Une distribution de fruit (forfait 2)

fromage AOP \*



Une distribution de fromage (forfait 8)

## Prouver la mise en place des distributions et informer le public

### Logos du programme

 Baguette artisanale  
 Gnocchi gratiné à la tomate  
Salade verte  
 Comté BIO   
 Nectarine BIO   
Goûter : Pain au lait  
jus de fruit

  Fruits, légumes et produits laitiers  
subventionnés dans le cadre du programme  
de l'Union Européenne à destination des écoles

### Mention sous le produit

Langouille ou trio de charcuterie

Poisson du jour à l'américaine

Boulgour et riz safrané aux petits légumes 

Fromage blanc 

« Aide UE à destination des écoles »

Clémentine ou orange 

« Aide UE à destination des écoles »

### Astérisque

 BLEU BLAN COEUR  
sauce cocktail

 Bolognaise de légumes

 Tortilles  
Emmental râpé

Ad: Chantailou

\* Aide UE à destination des écoles

 Fruit de saison \*